
1. Contexte de la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019](#) (SFDD) :

- établit les priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable;
- établit les objectifs et les cibles;
- indique les mesures à prendre à cet égard, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#).

Conformément aux objectifs de la Loi fédérale sur le développement durable (la Loi) qui visent à rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable envers le Parlement, l'Office national du film du Canada (ONF) appuie la production de rapports sur la mise en œuvre de la SFDD et de sa Stratégie ministérielle de développement durable ou l'équivalent au moyen des activités décrites dans le présent tableau de renseignements supplémentaires.

2. Le développement durable au sein de l'ONF

Bien que l'ONF ne soit pas assujéti à la Loi et ne soit pas tenu d'élaborer une stratégie ministérielle complète de développement durable, il adhère aux principes de la SFDD en mettant en œuvre la Politique d'achats écologiques.

La Politique d'achats écologiques appuie les efforts du gouvernement du Canada pour promouvoir l'intendance environnementale.

Conformément aux objectifs de la politique, l'ONF soutient le développement durable en tenant compte des considérations environnementales dans le processus décisionnel concernant les achats, au moyen des actions décrites dans le tableau ci-dessous, « Objectif de la SFDD : un gouvernement à faible émission de carbone ».

3. Rendement du Ministère en fonction de l'objectif de la SFDD

Objectif de la SFDD : un gouvernement à faible émission de carbone

Cible de la SFDD	Mesure de contribution de la SFDD	Actions spécifiques du Ministère qui appuient la cible	Appui à une cible des objectifs de développement durable des Nations Unies	Points de départ, cibles et mesures de rendement pour les actions spécifiques du Ministère	Résultats atteints
<p>Réduire les émissions de GES des immeubles et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030, avec l'ambition d'atteindre cette cible d'ici 2025</p>	<p>Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone grâce aux pratiques d'achat écologiques</p>	<p>Tenir compte des considérations environnementales dans les processus et les contrôles de gestion des achats</p>	<p>12.7</p>	<p>Point de départ : Accroître le cycle de vie des ordinateurs de bureau.</p> <p>Cible : 100 % à chaque année</p> <p>Indicateur de rendement : Les ordinateurs de bureau ont une durée de vie moyenne de quatre ans.</p> <p>Point de départ : Réduire l'impact environnemental de la production de papier et être certifié conforme à une norme environnementale reconnue.</p> <p>Cible : Minimum de 95 à chaque année</p> <p>Indicateur de rendement : Les enveloppes, le papier à photocopie et le papier à impression commerciale achetés comprendront un minimum de 30 % de matières recyclées.</p> <p>Point de départ : Élimination responsable des cartouches de toner.</p> <p>Cible : 90 % à chaque année</p> <p>Indicateur de rendement : Les cartouches de toner sont recyclées en fin de vie.</p>	<p>Atteint et en permanence</p> <p>Atteint et en permanence</p> <p>Atteint et en permanence : les cartouches vides sont retournées au fournisseur. Il convient de souligner que l'ONF a réduit le nombre de ses imprimantes.</p>

Cible de la SFDD	Mesure de contribution de la SFDD	Actions spécifiques du Ministère qui appuient la cible	Appui à une cible des objectifs de développement durable des Nations Unies	Points de départ, cibles et mesures de rendement pour les actions spécifiques du Ministère	Résultats atteints
		<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les décideurs aient la formation et la sensibilisation nécessaires pour appuyer le principe d'achats écologiques. • Veiller à ce que les principaux cadres incluent la contribution et le soutien aux objectifs d'achats écologiques du gouvernement du Canada dans leurs évaluations de rendement. 		<p>Point de départ : Développer une expertise.</p> <p>Cible : entre 1 et 100 % en 2019-2020</p> <p>Indicateur de rendement : Le nombre et le pourcentage de spécialistes en gestion des achats ou du matériel ayant terminé le cours sur les achats écologiques de l'École de la fonction publique du Canada (C215) ou l'équivalent.</p> <p>Point de départ : Imputabilité accrue.</p> <p>Cible : entre 1 et 100 % en 2019-2020</p> <p>Indicateur de rendement : Le nombre et le pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels responsables des achats et du matériel dont l'évaluation de rendement inclut la contribution et le soutien aux objectifs d'achats écologiques.</p>	<p>50%</p> <p>0 %</p>

4. Rapport sur l'intégration du développement durable

Pendant le cycle d'établissement de rapports de 2018-2019, l'ONF n'a élaboré aucune proposition exigeant une évaluation environnementale stratégique, et aucune déclaration publique n'a été produite.

L'ONF a poursuivi la mise en œuvre de la Politique d'achats écologiques, laquelle appuie les efforts du gouvernement du Canada visant à promouvoir l'intendance environnementale. L'ONF a pris les mesures suivantes pour réduire son empreinte écologique :

- **Fournitures de bureau** : Les fournitures de bureau sont achetées par l'entremise d'une offre à commandes principale et nationale (OCPN). Les livraisons sont limitées à une par semaine de manière à réduire les émissions de CO₂. De plus, les achats sont désormais centralisés. Cette mesure a eu comme résultat d'éliminer les achats en double et de réduire la consommation de fournitures au bureau central.
- **Achats d'équipements** : L'ONF utilise les instruments d'achat regroupé de Services publics et approvisionnement Canada et de Services partagés Canada et mise sur les facteurs environnementaux intégrés dans ces offres à commandes.
- **Efficacité énergétique** : Les achats d'appareils d'éclairage pour le tournage des films ou pour d'autres fins sont limités à la technologie DEL qui présente une meilleure efficacité énergétique.
- **Réduction de la consommation de papier** : Une initiative a été lancée afin de réduire l'utilisation et l'entreposage de documents imprimés, ce qui a eu pour effet de diminuer la consommation de papier et l'espace nécessaire à son entreposage. En prévision du déménagement du bureau central, durant l'automne-hiver 2018-2019, le projet Paperlite a sensibilisé le personnel en offrant des trucs et astuces pour réduire l'utilisation de papier. Cette initiative, jumelée à des journées consacrées au tri organisationnel, a eu des résultats porteurs : durant une période de quatre mois (d'octobre à janvier), les impressions ont diminué de plus de 20 000 copies et les factures de services Xerox ont baissé de près de moitié.
- **Outils de collaboration** : Tous les employés sont désormais munis d'outils de collaboration (ordinateurs portables, ensemble de services infonuagiques tels que Skype Entreprise, téléphones intelligents, vidéoconférence, etc.) leur permettant de mieux travailler entre eux et avec des partenaires externes, et de n'importe quel endroit. Ceci a eu pour effet de réduire les déplacements et les besoins d'espaces de bureau.
- **Disposition de matériel** : Lors de la disposition de matériel excédentaire, l'ONF favorise les méthodes permettant la réutilisation, et lorsque la destruction est la seule méthode envisageable, il s'assure que les mesures prises sont éco-responsables.